



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/50/144
10 juillet 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Cinquantième session

DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE QUESTION SUPPLÉMENTAIRE À L'ORDRE
DU JOUR PROVISOIRE DE LA CINQUANTIÈME SESSION

L'INITIATIVE "CASQUES BLANCS" : PARTICIPATION DE VOLONTAIRES
AUX OPÉRATIONS DE SECOURS HUMANITAIRES ET AUX ACTIVITÉS DE
RELÈVEMENT ET DE COOPÉRATION TECHNIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT
ENTREPRISES PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Lettre datée du 29 juin 1995, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de l'Argentine
auprès de l'Organisation des Nations Unies

Au nom du Gouvernement de la République argentine et conformément à l'alinéa e) de l'article 13 du règlement de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de demander l'inscription à l'ordre du jour provisoire de la cinquantième session de l'Assemblée générale, dans le cadre du groupe de points relatifs au renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale, d'une question intitulée "L'initiative 'Casques blancs' : participation de volontaires aux opérations de secours humanitaires et aux activités de relèvement et de coopération technique pour le développement entreprises par l'Organisation des Nations Unies".

Conformément à l'article 20 du règlement intérieur, un mémoire explicatif est joint à la présente lettre.

Le Représentant permanent

(Signé) Emilio J. CÁRDENAS

Annexe

MÉMOIRE EXPLICATIF

En octobre 1993, le Président de la République argentine a lancé une initiative visant à créer des corps de volontaires nationaux dénommés les "Casques blancs", dont l'objectif serait de fournir à l'Organisation des Nations Unies des hommes et des femmes de bonne volonté pour renforcer les dispositifs de réserve des pays en développement à l'appui des activités menées par l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'aide humanitaire d'urgence ainsi que pour faciliter la transition sans heurt de la phase des secours à celle du relèvement, de la reconstruction et du développement.

Cette initiative, qui bénéficiait du soutien de nombreux chefs d'État et qui a été favorablement accueillie par divers organismes, a amené l'Argentine, de concert avec 65 pays, à présenter, lors de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale, un projet de résolution visant à créer le cadre institutionnel nécessaire pour que l'Organisation des Nations Unies, au moyen de son système de volontaires et sous sa coordination, puisse organiser cette initiative. Ce processus a conduit à l'adoption par consensus en décembre 1994 de la résolution 49/139 B.

Pour sa part, depuis l'adoption de la résolution 49/139 B, qui a été ultérieurement réitérée dans le Programme d'action adopté au cours du Sommet mondial pour le développement social à Copenhague, l'Argentine, en collaboration avec d'autres pays, s'est employée à mettre sur pied des opérations expérimentales prévoyant le recours à des Casques blancs dans des lieux et zones aux prises avec des situations d'urgence. À cet égard, il est à prévoir que des Casques blancs commenceront à opérer prochainement en Haïti, à l'appui des activités menées par l'Organisation des Nations Unies sur le terrain.

Non seulement la résolution 49/139 B définit-elle les modalités d'adoption et d'application de formules appropriées de recrutement, d'entraînement et de déploiement, mais elle a également établi un processus de suivi politique qui s'est traduit par la présentation d'un rapport au Conseil économique et social en 1995. Ce rapport, établi sur la base des réponses reçues par de nombreux gouvernements, organismes des Nations Unies, organisations non gouvernementales et entités internationales, présente brièvement aux États Membres pour examen un plan d'utilisation de ces volontaires.

Toujours dans la résolution 49/139 B le Secrétaire général est prié de rendre compte à l'Assemblée générale, à sa cinquantième session, de l'application de la résolution susmentionnée, dans le cadre de son rapport annuel sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies.

Compte tenu de ce qui précède et de la teneur, tant du point de vue de la forme que du fond, du rapport soumis au Conseil économique et social et de celui que le Secrétaire général devra présenter à l'Assemblée générale à sa cinquantième session sur l'application de la résolution 49/139 B, le Gouvernement argentin estime que la question doit faire l'objet d'un examen distinct de celui du problème général de l'aide humanitaire. Aussi propose-t-il

/...

l'inscription, dans le cadre du groupe de points relatifs au renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale, d'une question intitulée "L'initiative 'Casques blancs', participation de volontaires aux opérations de secours humanitaires et aux activités de relèvement et de coopération technique pour le développement entreprises par l'Organisation des Nations Unies", afin que les États Membres de l'Organisation des Nations Unies puissent poursuivre la tâche entamée à la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale.
